



Tour de France des **PLUi**

Retour d'expérience

Communauté de Communes du Thouarsais (79)



Le PLUi au service d'une politique
de transition énergétique

PLUi et Transition Énergétique : une opportunité plus qu'une contrainte

La Transition Énergétique : un concept au sens large

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.
- La notion de Transition Énergétique implique des réflexions à de multiples échelles et interroge l'ensemble des composantes du territoire et du cadre de vie : logements, transports, loisirs, commerces, santé, etc.



Engagé dans une démarche pour devenir un territoire à énergie positive depuis 10 ans, le Thouarsais en fait l'un des piliers de son Projet de Territoire



Un **Territoire à Énergie POSitive** ou **TePOS** vise l'objectif de **réduire ses besoins énergétiques** au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique et de les **couvrir par les énergies renouvelables locales**.

Un territoire à énergie positive adopte des **approches spécifiques** répondant à des enjeux économiques, sociaux, démocratiques et environnementaux. Il intègre la question de l'énergie dans un **engagement politique, stratégique et systémique** en faveur du développement local.

- Le Thouarsais s'est lancé dans la démarche TePOS afin de concrétiser une dynamique territoriale déjà engagée sur la transition énergétique et parce qu'elle est moteur de revitalisation de certaines communes ou encore de réhabilitation de friches militaires et industrielles.
- Pour atteindre l'objectif TePOS, le Thouarsais s'inspire du scénario Négawatt en faisant la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétique et en accompagnant les acteurs dans le développement du mix énergétique.
- Le PLUi répond aux ambitions de la démarche TePOS : il intègre la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement durable.



« La transition énergétique est une longue histoire sur le territoire, elle a commencé dans les années 80, notamment avec les énergies renouvelables (une des premières piscines solaires et réseau de chaleur bois), et a suscité l'intérêt local des communes alentours pour s'affirmer aujourd'hui comme un des piliers du projet de territoire »

Aurélien Chevallier, Directrice du Pôle Aménagement durable du territoire

→ Dans quelle mesure les enjeux de la transition énergétique ont-ils influencé la stratégie du territoire ?

→ Comment les démarches PLUi, TePOS et PCAET peuvent-elles s'articuler, se compléter et s'enrichir mutuellement ?

Ils l'ont fait !

Les élus du Thouarsais planifient leur stratégie énergétique à toutes les échelles... sur un même périmètre !

Un bassin de vie...

Située au Nord-Est des Deux-Sèvres, à la pointe de la Région Nouvelle Aquitaine, la **Communauté de Commune du Thouarsais (CCT)** regroupe 31 communes pour une population de 36 058 habitants.

Une ruralité en mutation...

Territoire détendu à dominante rurale porté par une économie agro-industrielle forte mais incertaine, le Thouarsais mise sur la transition énergétique.

... planifiée sur un même périmètre

La CCT élabore aujourd'hui conjointement le SCoT, le PCAET et le PLUi sur un seul et même périmètre.

Une stratégie énergétique de longue date...

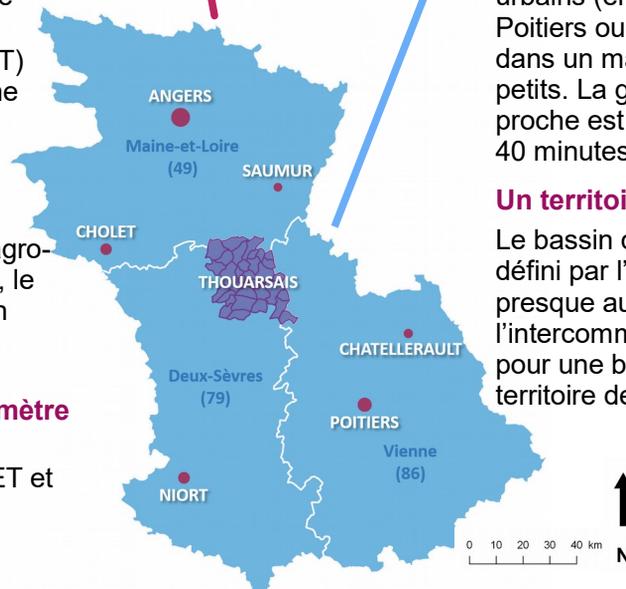
- Une réflexion portée dès 2001 : un accompagnement des communes par un conseiller en énergie partagé.
- Un premier Plan Climat en 2007 entériné par la signature d'un Contrat Local d'Initiatives Climat.
- Une véritable culture de la transition énergétique locale et une dynamique portée par 2 grands objectifs : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive.

... au coeur d'un système de moyennes aires urbaines

Eloignée des grands systèmes urbains (environ 1 heure d'Angers, Poitiers ou Tours), la CCT se trouve dans un maillage de pôles moyens et petits. La grande aire urbaine la plus proche est celle de Saumur à environ 40 minutes.

Un territoire, un seul périmètre

Le bassin de vie du Thouarsais défini par l'INSEE correspond presque au périmètre de l'intercommunalité, véritable atout pour une bonne articulation entre territoire de vie et de projet.



... déclinée aux différentes échelles de la planification...

- Un Plan Climat Air Energie Territorial élaboré concomitamment aux documents d'urbanisme pour définir avec les acteurs locaux un nouveau programme d'actions pour devenir TePOS.
- Un SCoT affirmant l'ambition de conforter le PCAET comme document majeur de la transition énergétique.
- Un PLUi construit comme une cheville ouvrière des stratégies locales au cœur des thématiques énergétiques et climatiques qui sera approuvé fin 2019.

Pour la CCT, le **PLUi intervient dans la continuité du SCoT et en complément du PCAET.** Alors que le SCoT décrit une stratégie prospective sur 20 ans, en matière de transition énergétique notamment, le PLUi s'appuie sur le PCAET pour traduire ces ambitions à des pas de temps plus réduits dans une logique d'amélioration continue.

.. porteuses de projets emblématiques pour le territoire

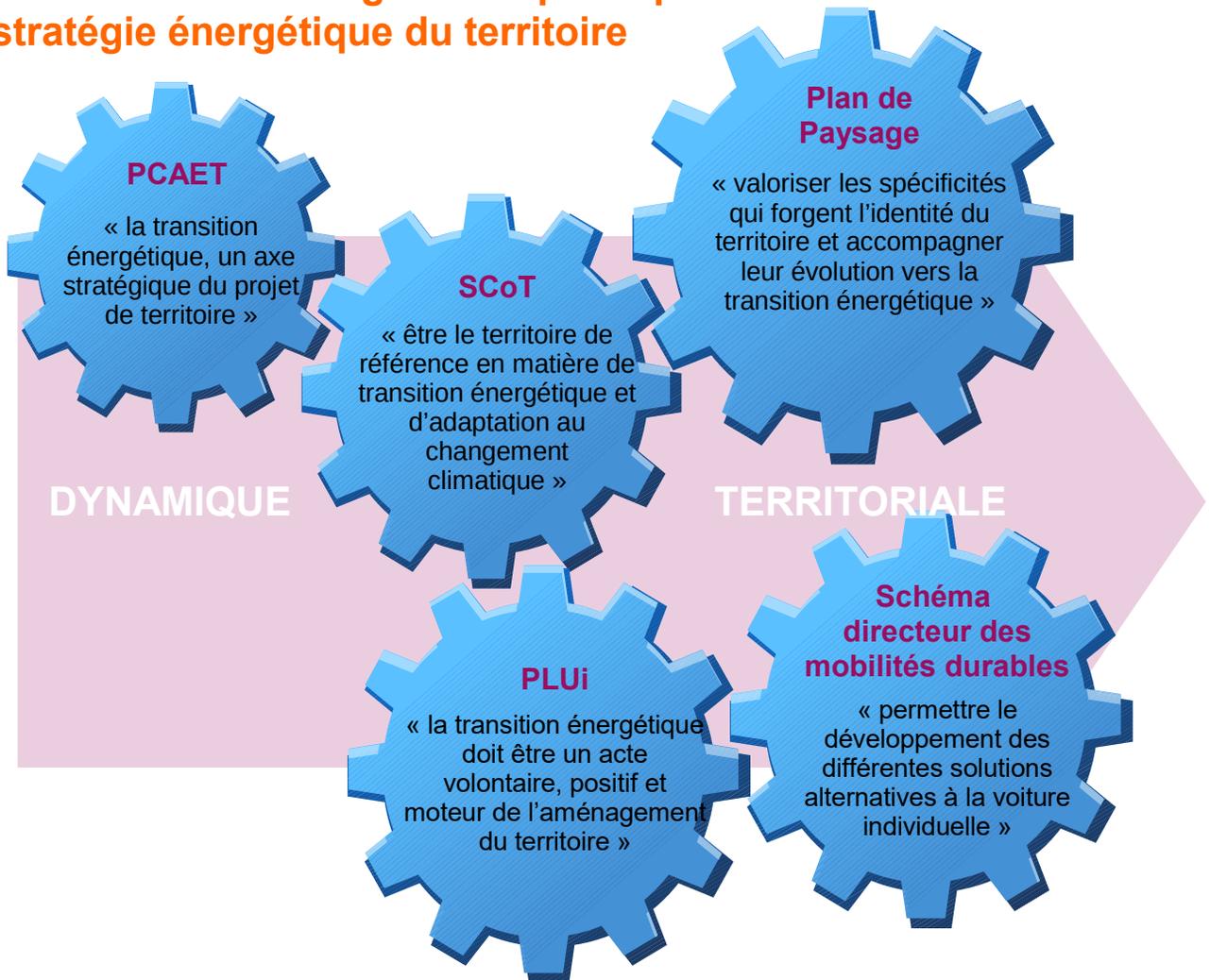
Le projet TIPER (Technologies Innovantes pour la Production d'Énergies Renouvelables) lancé en 2005 est le projet phare du territoire. Il valorise d'anciens sites militaires pollués, par la construction de différents parcs de production d'énergies renouvelables dont une unité de gazéification utilisant des déchets résiduels d'activité économique et de la biomasse forestière pour produire électricité et chaleur.



Vue aérienne du projet TIPER

Un PLUi au cœur de la transversalité

Une cohérence organisée pour parfaire la lisibilité de la stratégie énergétique du territoire



Une complémentarité organisée pour un effet démultiplicateur

- ☐ La CCT a fait le **choix d'élaborer de manière concomitante ses différents documents stratégiques** pour le territoire. Au delà d'un acte mobilisateur, il permet toutefois **une bonne cohérence générale** reposant en partie sur **des modalités de gouvernance mutualisées**. Les élus sont ainsi mobilisés de manière plus efficiente et ils assurent aussi **une transversalité de l'information et des arbitrages** pour une réelle co-construction des multiples démarches.
- ☐ Les processus d'élaboration ont des temporalités différentes dont **les étapes clés offrent des opportunités** pour prendre le recul nécessaire à un enrichissement mutuel. Ainsi le PCAET ou le Schéma des mobilités durables viennent **réinterroger le PADD du PLUi** avec effet retard et **complètent l'écriture des OAP et du règlement**.
- ☐ Les documents stratégiques tels que le PCAET, le plan de paysage ou le Schéma des mobilités durables permettent de **prendre le relais pour renforcer le cadre réglementaire fixé par le PLUi**. Les actions de sensibilisation et d'accompagnement de politiques publiques telles que la promotion des bâtiments à énergie positive, la rénovation thermique du cadre bâti ou le développement du covoiturage en sont quelques exemples.

« Le PCAET alimente le PLUi, sur la planification des EnR notamment, et vient le compléter par des actions aux moyens dédiés sur les sujets pour lesquels il ne dispose pas ou peu de leviers »

Aurélie Chevallier, Directrice du Pôle Aménagement durable du territoire

Un PLUi en réponse aux ambitions portées par les documents stratégiques

Une traduction opérationnelle des ambitions du territoire

Le PCAET dit :

- ❑ « Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir »
- ❑ « Favoriser la construction à énergie positive et adaptée au changement climatique »

Le Plan de Paysage dit :

- ❑ « Intégrer une approche spatiale, transversale et participative à la stratégie énergétique du territoire »

Le SCoT dit :

- ❑ « Développer une production locale d'énergies renouvelables »
- ❑ « Adapter le territoire au changement climatique »

Le Schéma directeur des mobilités durables dit :

- ❑ « Élaborer et mettre en œuvre un plan vélo »

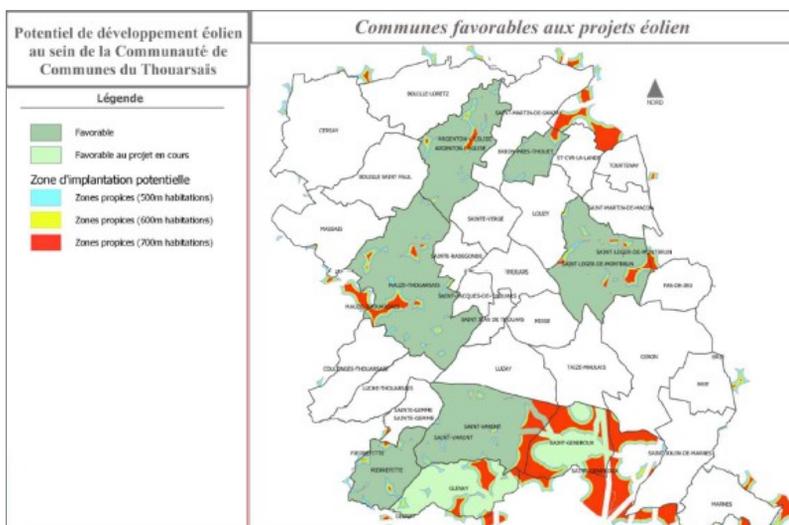
Le PLUi répond :

- ❑ Obligation de perméabilité des aires de stationnement, définition de coefficients d'espaces libres perméables, etc.
- ❑ Autorisation de dépassement des règles de gabarit pour l'installation d'énergies renouvelables et l'isolation thermique, recommandation d'implantation favorable aux apports solaires, etc.
- ❑ Zonage spécifique (Aeol) et règlement adapté pour le développement éolien après consultation des communes.
- ❑ Autorisation des petites unités de méthanisation en zone agricole, zonage spécifique photovoltaïque et renvoi à un cadastre solaire pour promouvoir les EnR auprès des particuliers .
- ❑ Préservation des zones humides, prise en compte des risques naturels (retrait-gonflement des argiles, séisme), zonage favorable aux Trames Vertes et Bleues.
- ❑ Zonage spécifique et emplacements réservés pour mettre en œuvre les itinéraires définis par le schéma des mobilités durables.



Le cadastre solaire est un document géographique identifiant les toitures les plus favorables à l'installation de systèmes énergétiques solaires.

Et une attention particulière aux énergies renouvelables



Un des enjeux majeur pour concrétiser la démarche TePOS

A l'image de la carte présentant le potentiel de développement éolien, objet d'un zonage spécifique évoqué ci-avant, la CCT envisage l'ensemble des potentialités de son territoire en matière de développement des énergies renouvelables. L'objectif est alors de parvenir à élaborer un document d'urbanisme qui édicte des règles facilitatrices encourageant l'installation de solutions énergétiques innovantes qui participeront à la construction d'un territoire TePOS. ■

La transition énergétique, objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée...

- ☐ L'OAP est élaborée en lien étroit avec le Plan de Paysage de manière à répondre à l'enjeu majeur de l'intégration paysagère des projets de développement des énergies renouvelables.
- ☐ Elle définit des principes d'implantation des équipements énergétiques pour conserver les entités paysagères, respecter les principes des corridors écologiques définis par les trames vertes et bleues.
- ☐ Elle propose de faire le lien entre les éléments qui constituent le vocabulaire paysager et les apports pour la transition énergétique.
- ☐ Elle constitue une OAP thématique sur la transition énergétique déclinée plus finement dans les OAP sectorielles, renforcée par le règlement.

LES CHAMPS ÉOLIENS COMME DES MARQUEURS D'ENTITÉS PAYSAGÈRES INTÉRESSANTES

/ Eoliennes en fonctionnement

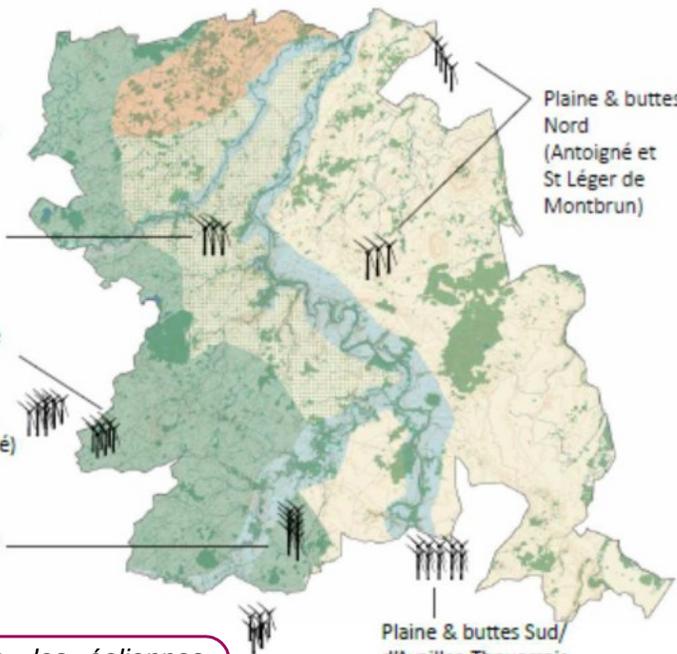
Paysages de transition nord entre bocage et plaine / Mauzé-Thouarsais (le long de la D759 marquant un passage)

Contrefort du Gâtinais (bocage) / Coulonges et La Chapelle Gaudin (à noter qu'un seul des 2 champs aurait permis une meilleure lecture de l'entité)

Paysages de transition sud entre bocage et plaine / de Glénay

Plaine & buttes Nord (Antoigné et St Léger de Montbrun)

Plaine & buttes Sud / d'Availles-Thouarsais



« Lorsque je fais des circuits à vélo, les éoliennes m'aident à me repérer. Surtout au sortir d'un vallon, elles m'indiquent les points cardinaux »

Un habitant du territoire

... alliant énergies renouvelables et paysages comme identité territoriale

ECHELLE LOCALE : QUELQUES PRINCIPES D'IMPLANTATION

1 les distances entre les lieux d'habitation et l'éolienne sont calculées de manière à ce que, depuis les habitations, les dimensions de l'éolienne apparaissent du même ordre de grandeur que celles de la végétation des haies bocagères les plus proches



« Nous avons confié au collectif « Paysages de l'après-pétrole », la rédaction d'une OAP permettant de faire le lien entre enjeux paysagers et énergétiques pour satisfaire la prise en compte des trames vertes et bleues dans les projets de développement des énergies renouvelables »

Marie Boux, Responsable Urbanisme et Planification

Des ressources pour aller plus loin

■ Sur le Tour de France des PLUi et le Club PLUi



Site internet du Club PLUi

www.club-plui.logement.gouv.fr/

- Toutes les productions du « Tour de France des PLUi »
- Toutes les ressources du Club PLUi dont la rubrique thématique « Climat / Energie »

■ Sur PLUi et Transition Energétique



Communauté de communes du Thouarsais

www.thouars-communaute.fr/

Contact : info@thouars-communaute.fr



TePOS

www.territoires-energie-positive.fr/



Collectif Paysages de l'après-pétrole

www.paysages-apres-petrole.org/



Conseil en énergie partagé

www.ademe.fr

Le Conseil en énergie partagé est un dispositif d'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie à destination des petites collectivités où une structure locale propose à ses communes adhérentes de partager les compétences d'un conseiller dédié.



Association négaWatt

negawatt.org



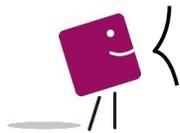
Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

La prise en compte des enjeux de la transition énergétique par les documents réglementaires comme le PLUi contribue à atteindre les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** fixés par l'ONU à l'horizon 2030, via les ODD 7 « énergie propre et d'un coût abordable », 12 « consommation et production durables » et 13 « lutte contre les changements climatiques ».

Que retenir de cette expérience

- **La Transition Énergétique peut être un véritable moteur de dynamique territoriale impliquant une réflexion à toutes les échelles**, que ce soit dans une logique de développement économique ou de diminution de la vulnérabilité des populations.



« L'objectif politique est de faire du Thouarsais un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Cela implique de travailler à la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi qu'à la production d'énergies renouvelables et interroge tous les aspects de notre territoire. »

Aurélie Chevallier, Directrice du Pôle Aménagement durable du territoire



- **Le PLUi permet de penser le territoire à la bonne échelle pour mettre en œuvre une stratégie énergétique efficiente** puisque son périmètre rencontre celui de l'organisation de la vie des habitants du territoire.

« Le PLUi est le réceptacle de nombreuses actions stratégiques décrites dans le plan climat, le schéma des mobilités durables ou le plan de paysage en faveur de la transition énergétique dans une logique de renforcement des ambitions au fil du temps. »

Marie Boux, Responsable Urbanisme et Planification



- **L'élaboration commune de documents stratégiques et du PLUi permet d'organiser la transversalité, de renforcer la légitimité et de faciliter la mise en œuvre des démarches**



« L'initiative TePOS a permis de créer une véritable culture de la mutualisation et du travail ensemble à l'échelle du territoire. Le Plan Climat a lui aussi permis cette transversalité et a été moteur sur le sujet de la transition énergétique. »

Aurélie Chevallier, Directrice du Pôle Aménagement durable du territoire



Susan Gallon, biologiste marine, d'origine thouarsaise, a atteint le Pôle Nord à ski en mai 2018 avec l'Euro Arabian Expedition

Suivez les étapes du Tour de France des PLUi !

Mai 2018 • Mai 2019



Retrouvez toutes les productions du Tour de France des PLUi sur le site du Club PLUi :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr>